ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Cagnotte mise en place par le lycée musulman Averroès de Lille

Question écrite n° 17111

Texte de la question

Mme Sophie Blanc interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la cagnotte mise en place par le lycée musulman Averroès de Lille. Pour rappel, la préfecture du Nord avait résilié, en décembre 2023, le contrat liant le groupe scolaire Averroès avec l'État pour des enseignements « contraires aux valeurs de la République ». L'avocat de la préfecture avait rappelé qu'une inspection de 2015 « avait pointé » des « sources d'inquiétudes », avec notamment les « ambivalences de l'établissement » et « l'omniprésence » du religieux. Mme Martine Aubry, maire de Lille, pourtant favorable à l'ouverture de cette école religieuse musulmane a dénoncé le « double discours ». Les liens entre le lycée Averroès et les mouvances islamistes, tels que les frères musulmans, ont été pointés du doigt par différents rapports. Le directeur de l'établissement a indiqué le 7 avril 2024 que la rentrée 2024 serait assurée grâce aux 400 000 euros de dons perçus *via* une cagnotte en ligne. Il est très surprenant que cette cagnotte n'ait pas été interdite ou suspendue alors que d'autres le sont. Le lycée Averroès viole les principes de la République c'est pourquoi, elle lui demande s'il va intervenir pour annuler cette cagnotte.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Blanc
Circonscription : Pyrénées-Orientales (1re circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17111
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 avril 2024, page 2936
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)